

CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 19 avril 2005 à Arzier-le-Muids

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur Jean-Michel Hainard, Président.

1. Appel

21 Communes sont représentées

2 Communes sont excusées : Borex et Trélex 2 Communes sont absentes : Crassier, Tannay

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. Assermentations

- M. Jean-Michel Hainard, Président, procède à l'assermentation de M. Eric Mühlemann déléguésuppléant pour la commune de Givrins. Il est applaudi par l'assemblée.
- M. Yves Reymond, Mme Marie-Joëlle Semadeni et M. Pierre-André Romanens sont ensuite assermentés au Comité de Direction du Conseil Régional. Ils sont applaudis par l'assemblée.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2005

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Préavis no. 9-2005 – Demande de crédit de Fr. 64'000.—pour finaliser le plan partiel d'affectation de la Dôle.

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances par M Claude Guilloud rapporteur.

Dans sa conclusion, la commission mentionne qu'elle accepte ce préavis tout en émettant quelques doutes concernant l'amortissement proposé de Fr. 6'400.-- annuel pendant 10 ans qui est erroné. En effet, la somme à amortir à charge et impartie au Conseil Régional est de Fr. 25'000.--.

M. Kappeler, responsable des finances donne des explications concernant la situation des comptes d'investissement à ce jour.

La discussion est ouverte :

- M. Collaud demande que les informations données par M. Kappeler concernant les investissements soit annexées au procès-verbal. Accepté.
- M. Collaud propose que ce crédit d'étude soit amorti plus rapidement soit sur 5 ans. En conséquence, il demande un amendement au préavis 9-2005, soit :

Le montant de Fr. 64'000.-- est amorti sur une période de 5 ans au lieu de 10 ans.

Vote de l'amendement :

L'amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<u>Vote</u>: Le préavis no. 9-2005 est accepté à l'unanimité avec amendement.

5. Préavis no. 10-2005 – Demande de crédit de Fr. 60'000.—pour la réalisation d'un pavillon d'accueil zoo-pédagogique au Zoo de la Garenne.

Lecture du rapport de la commission par M. Gérard Billeter, rapporteur.

Dans ses conclusions, la commission souligne que ce don se fait dans le cadre annoncé du développement du zoo et qu'il est probable que d'autres demandes d'aide auront lieu. De plus, la commission demande, au cas où l'amortissement de ce don et d'éventuels autres se feraient sur le « pour-cent culturel » statutaire, qu'il soit établi une liste des priorités permettant une vision globale des divers soutiens.

La discussion est ouverte.

M. Collaud demande des informations concernant la remarque des délégués de la commune de Trélex qui a été adressée au comité de direction.

M. Hofer rappelle qu'à ce jour, le Zoo arrive juste à tourner sur le plan de l'exploitation. Par contre, il n'a aucune réserve pour financer de nouveaux investissements tels que des projets d'extension.

Vote Le préavis no. 10-2005 est accepté à l'unanimité moins 1 voix contre.

6. Communications du Comité de Direction.

<u>Activités culturelles sportives</u> : M. Hofer informe l'assemblée au sujet d'une enquête qui va être prochainement faite par deux membres de la commission concernant l'activité sportive et la gestion des infrastructures dans chaque commune.

<u>Urbanisme</u> : Plan directeur régional – M. Pierre-André Romanens rapporte au sujet de l'avancement de ce dossier dont les lignes directrices devraient être finalisées pour la fin de la présente législature.

<u>Tourisme</u>: M. Natalini souligne avec satisfaction l'enthousiasme démontré par les communes pour les projets de la Dôle, du PPA et du groupe Jura. Il donne quelques informations sur l'avancement des autres éléments à mettre en place tels que la Givrine, les communications, le programme de gestion, le Parc jurassien etc.

7. Prochaine séance du Conseil Intercommunal

Cette séance aura lieu le jeudi 23 juin 2005 à Eysins.

8. Divers

Concernant le plan directeur régional, M. Kammermann demande, ce que deviendra ce dossier si le district venait à changer.

- M. Romanens lui répond que cette question a été étudiée et qu'actuellement ce projet concerne le district de Nyon et son agglomération sans limite de frontière.
- M. Guilloud, Syndic d'Arzier-le-Muids invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 50

Trélex, le 25 avril 05

Le Président la Secrétaire J.-M. Hainard J. Joseph